

[REDACTED]

Rousset, le 5 novembre 2015

N° Dossier : 00000000151507487

Votre assureur [REDACTED]

Madame, Monsieur,

Nous avons été mandatés par votre assureur pour intervenir dans la gestion de votre sinistre survenu le 09/06/2015 sur du matériel électrodomestique.

Après ré-examen de votre dossier, nous vous informons des conclusions que nous adressons à votre assureur :

Après échange avec votre technicien, nous considérons que la réparation n'est pas économiquement viable. Afin de permettre à votre assureur de vous indemniser selon les conditions de votre contrat, nous avons recherché un modèle actuellement commercialisé de rendement égal présentant des caractéristiques techniques similaires, voire supérieures, à votre(vos) ancien(s) appareil(s).

Modèle actuel équivalent :	Prix public :	Taux de vétusté à déduire
PCP DELL XPS 13	1 099,00 €.	70,00%

Votre assureur va donc vous indemniser sur la base de ce(ces) montant(s), auquel sera déduit la vétusté indiquée et la franchise de 106,00 €.

Si vous souhaitez plus de renseignements sur nos conclusions techniques, vous pouvez nous contacter du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, au 04 88 78 89 36.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Société Française de Garantie